

FASCICULE 29 (en révision)

Traite des clauses relationnelles entre le maître d'ouvrage et les entreprises de travaux.

NORME DE POSE NF P 98 335 (en révision)

Mise en œuvre des produits modulaires pour revêtements de voirie et espaces publics.

Elle a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des matériaux modulaires pour les revêtements de sols extérieurs de voirie et d'espaces publics.

Elle précise les matériaux et les produits concernés ainsi que leur domaine d'utilisation, les conditions de mise en œuvre du lit de pose, les conditions de pose, les conditions de réalisation des joints, les contrôles et l'entretien à effectuer sur les ouvrages finis. Elle concerne la réalisation d'espaces affectés ou non à la circulation ou au stationnement physiquement accessibles aux véhicules, à l'aide de pavés ... dont l'épaisseur minimale est de 4 cm. Elle ne concerne pas la conception et la réalisation des assises mais précise les conditions de leur réception.

Elle ne concerne pas la mise en œuvre des revêtements perméables.

NORME PRODUIT NF EN 1338

Les pavés titulaires de la marque NF garantissent que leur conformité à la norme est contrôlée par un organisme extérieur habilité par AFNOR Certification. Le pavé est conforme à la norme s'il respecte les conditions suivantes :

• SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

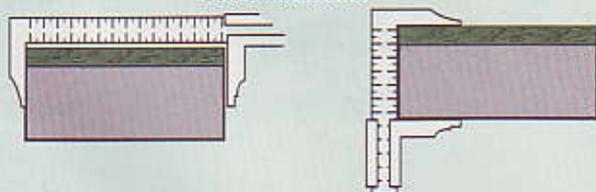


Classe d'appellation NF	Nombre de véhicules charge totale $\geq 3,5$ t par jour et par sens	épaisseur minimale réelle en mm
T 3-4	26 à 150	77
T 5	1 à 25	57

• CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES

- Rapport longueur/épaisseur ≥ 4
- Principales tolérances dimensionnelles :
 - ✓ longueur et largeur
 - < 100 mm : ± 2 mm
 - ≥ 100 mm : ± 3 mm
 - ✓ épaisseur
 - < 100 mm : ± 3 mm
 - avec aucune mesure < 77 mm pour T 3-4
 - avec aucune mesure < 57 mm pour T 5
 - ≥ 100 mm : ± 4 mm
 - ✓ épaisseur de la couche de parement ≥ 4 mm

Test dimensionnel



www.marque-nf.com
www.cerib.fr

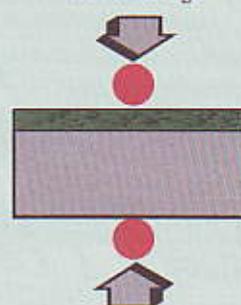
• ASPECT

Les produits ne doivent pas présenter de défauts tels que fissure ou écaillage.

• RÉSISTANCE MÉCANIQUE

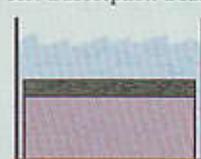
- Résistance à la rupture en traction par fendage : valeur caractéristique 3,6 MPa, borne 2,9 MPa

Test de fendage



- De plus, la charge de rupture de chaque pavé doit être ≥ 250 N/mm

Test d'absorption d'eau



• RÉSISTANCE RENFORCÉE AUX AGRESSIONS CLIMATIQUES

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1	Spécifications
B	<ul style="list-style-type: none"> • gel sévère, salage peu fréquent • gel modéré, salage peu fréquent à fréquent 	XF1 à XF3	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse
D	<ul style="list-style-type: none"> • gel sévère, salage fréquent à très fréquent • gel modéré, salage très fréquent 	XF4	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse et perte de masse à l'essai de gel/dégel : <ul style="list-style-type: none"> • moyenne $\leq 1,0$ kg/m² • résultats individuels $\leq 1,5$ kg/m²

• RÉSISTANCE À L'ABRASION

Classe	Spécifications
H	Longueur de l'empreinte après essais au disque large : ≤ 23 mm

Test d'abrasion



NORME EUROPÉENNE ET MARQUAGE CE

Le marquage CE est un marquage européen réglementaire et obligatoire pour tous les produits soumis à une ou plusieurs directives européennes.

Il permet aux produits européens de circuler librement dans tous l'espace européen, ceci quel que soit leur pays d'origine. Mais ... Le marquage CE n'a pas toujours la même signification. Il peut être de niveau 1, 2, 3 ou 4.

Il n'est jamais une certification de produit et il ne couvre pas toutes les caractéristiques d'aptitude à l'emploi nécessaires selon l'application et la destination du produit dans l'ouvrage.